

Démarrez fort, démarrez avec une marque – Du nom à la marque

Vous utilisez votre nom...

...pour faire de la publicité?



...pour votre produit ou service?



...pour votre site?



...dans les médias sociaux?



...en tant que marque?



Si vous avez répondu au moins une fois **OUI**, c'est que **votre nom commercial est aussi une marque**. Et il vaut mieux enregistrer une marque pour agir plus facilement contre un tiers qui l'utilise ou la copie.



Choisissez un nom distinctif

Selon la loi, les bonnes marques...
– **ne doivent pas** être génériques,
– **ne doivent pas** être descriptives,
– **doivent** être distinctives.

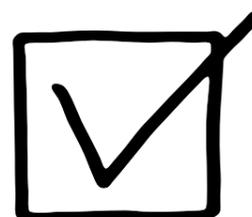
Par exemple

ORANGE est une bonne marque pour une société de télécommunication, mais pas pour une entreprise qui fabrique des jus de fruits.

Penser

Vérifier

Enregistrer



Une recherche sur Google n'est pas suffisante !

Vérifiez si votre nom est libre

Registre du commerce (BCE)
Nom de domaine (DNS)
Registre des marques (OBPI)

Faites ensuite **les trois** enregistrements. Vous serez alors en position de force.



Enregistrez votre marque ou votre logo auprès de l'OBPI

Allez sur www.boip.int

Les avantages d'un enregistrement à l'OBPI

Votre marque est valable dans les **3 pays du Benelux**, vous pouvez **vous opposer** plus facilement à une utilisation abusive et Google peut prendre des mesures contre l'utilisation **abusive** dans des **annonces publicitaires**.

Propriété intellectuelle

La marque fait partie des droits de propriété intellectuelle de votre entreprise. Pour une entreprise il est important de protéger ses droits intellectuels. Si vous omettez de le faire, vos concurrents copieront plus facilement vos idées, vos projets et votre marque.

A propos de l'OBPI

L'Office Benelux de la Propriété intellectuelle (OBPI) est l'instance officielle pour l'enregistrement des marques ainsi que des dessins ou modèles dans le Benelux. En plus, l'OBPI propose l'i-DEPOT comme moyen de preuve pour établir l'existence d'idées, de concepts, de projets, de prototypes etc.

W www.boip.int
T +32 70 244 242
T @BOIPnews
f OBPI Office Benelux de la Propriété intellectuelle
in Benelux Office for Intellectual Property (BOIP)

B B I E

—
P
B
O



L'Office Benelux
de la Propriété intellectuelle